



CHARTE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

La nouvelle donne territoriale...

Comme à chaque grande période de mutation, l'organisation des territoires se modifie sous nos yeux, aussi bien dans l'organisation des outils de production que dans la vie quotidienne des populations.

Cette nouvelle réalité territoriale, résultant en particulier de la révolution des transports est prise en compte par les grandes institutions politiques et administratives, de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou du Département. Qu'il s'agisse de bassins d'emplois, de bassin de population ou de pays, la nouvelle réalité territoriale s'impose.

Elle s'inscrit aussi, naturellement, dans la loi.

Les responsables économiques, sociaux et politiques du Pays de Saint-Brieuc ont, depuis plusieurs années, pris conscience de cette réalité et des enjeux . Ils ont, par des partenariats multiples, engagé une réflexion depuis plusieurs années, et mis en place des lieux de concertation.

Ce travail conduit naturellement les partenaires du Pays de Saint-Brieuc à se positionner positivement. Ils sont donc capables de dire ce qu'est le Pays de Saint-Brieuc, ce qu'il veut devenir, et comment il entend agir.

En cela le Pays de Saint-Brieuc s'inscrit dans une cohérence historique réelle.

SOMMAIRE

<i>LE POLE D'ENTRAINEMENT EN BRETAGNE NORD</i>	4
Le Pays de Saint-Brieuc : fiche signalétique	5
Un diagnostic lucide et partagé	11
L'affirmation d'un territoire pivot de la Bretagne nord	15
<i>L'ADOPTION D'UNE AMBITION FORTE : ETRE LE PAYS DU VIVANT</i>	18
La fonction technopolitaine : le pari de l'intelligence.	20
Une vie de qualité : la base de l'attractivité.	21
<i>LES CHEMINS DE LA REUSSITE</i>	24
1ère orientation : "Vivre en intelligence" : développer la fonction technopolitaine	25
2 ^{ème} orientation : "Vivre au pays" : consolider une économie locale dynamique et diversifiée	30
3 ^{ème} orientation : "Vivre en harmonie" : mettre l'environnement au service d'une vie de qualité	38
4 ^{ème} orientation : « Vivre ensemble » : unir et mobiliser pour mieux s'ouvrir	43
5 ^{ème} orientation : « Vivre en cohérence » : organiser et animer le Pays de Saint-Brieuc.	51
<i>EN QUELQUES MOTS</i>	56

**PAYS DE SAINT-BRIEUC :
LE POLE D'ENTRAINEMENT EN BRETAGNE NORD**

Le Pays de Saint-Brieuc : fiche signalétique

63 communes, huit intercommunalités

Communauté de Communes de Lamballe

Andel
Coetmieux
Hénansal
Lamballe
Landéhen
La Malhoure
Meslin
Morieux
Noyal
Penguily
Pommeret
Quintenic
Saint-Rieul

20 822 habitants

Communauté de Communes Centre Armor Puissance 4

Ploeuc sur Lié
Plaintel
L'Hermitage l'Horge
le Bodéo

7 453 habitants

Communauté de Communes de Bréhand-Gouessant

Bréhand
Saint-Blen
Saint-Trimoël
Trébry

2 914 habitants

Communauté de Communes de Quintin

Le Foeil
La harmoye
Le Leslay
Lanfains
Plaine-Haute
Quintin
Saint-Bihy
Saint-Gildas
Le Vieux-Bourg

7 797 habitants

Communauté de Communes Sud Goëlo

Binic
Etables sur Mer
Lantic
Plourhan
Saint-Quay-Portrieux
Trévenec

11 997 habitants

Communauté de Communes de Moncontour

Hénon
Langast
Moncontour
Plémy
Quessoy
Saint-Carreuc

9 608 habitants

Commune de Saint-Brandan

2240 habitants

Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc

Saint-Brieuc
Plérin
Ploufragan
Langueux
Trégueux
Yffiniac
Hillion
La Méaugon
Trémuson
Tréméloir
Saint-Donan
Plédran
Saint-Julien
Pordic

106 912 habitants

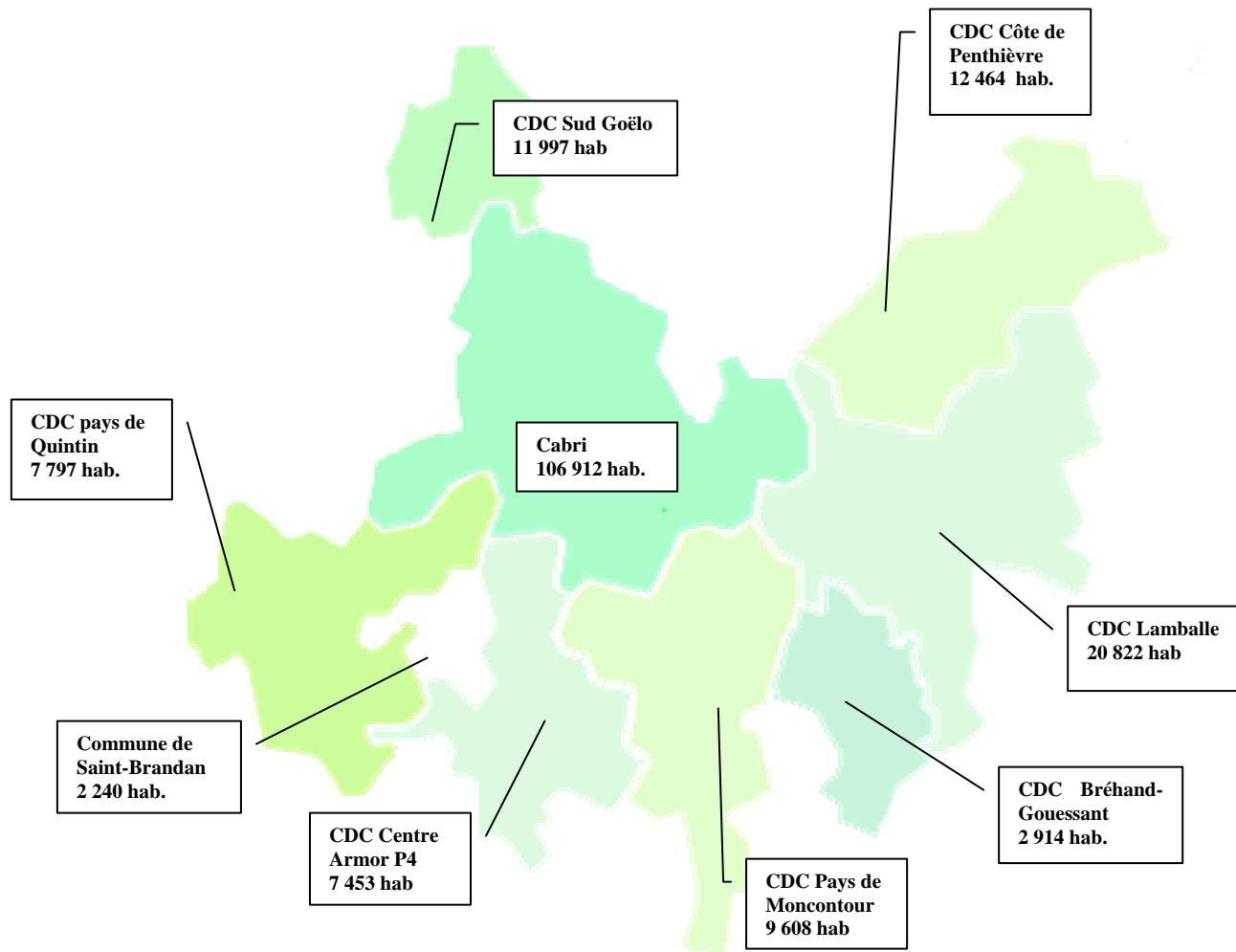
Communauté de Communes de Côte de Penthièvre

Pléneuf Val André
Saint-Alban
Erquy
Planguenoual
Plurien
La Bouillie

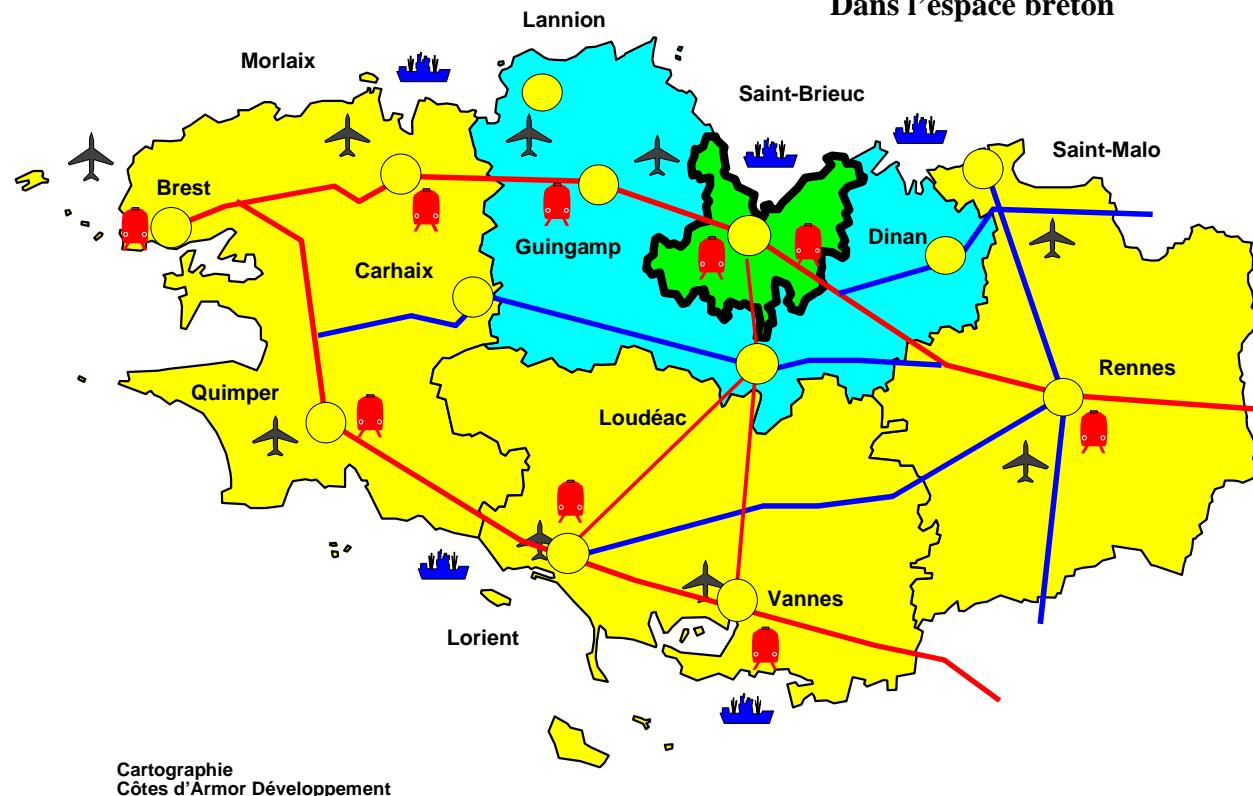
12 464 habitants

Population du Pays de Saint-Brieuc
182 207 habitants

Le Pays de Saint-Brieuc en carte...



Le Pays de Saint-Brieuc Dans l'espace breton



➤ ***Le Pays de Saint-Brieuc : un territoire cohérent et original***

La réflexion sur la nouvelle réalité territoriale insiste sur les complémentarités ville / campagne, caractéristique désormais incontournable de l'organisation territoriale, au regard des zones de chalandises, des déplacements domiciles / travail, des lieux d'animation et de services, autrement dit du bassin de vie.

La loi d'aménagement du territoire de 1999 prend en compte cette réalité. L'élaboration du contrat de plan Etat-Région est fondée sur cette méthode de rassemblement, de projet, de mobilisation, notamment par le biais de l'émergence des Pays.

Différentes manifestations, organisées dans le cadre de la constitution du Pays de Saint-Brieuc, ont en effet montré la pertinence économique et sociale du Pays. A la classique association ville / campagne, il convient pour notre cas d'ajouter les espaces littoraux.

Ainsi, tant la zone d'emplois, les déplacements domicile / travail, la répartition des services publics et privés sur l'ensemble du territoire que la protection de l'environnement ou la question de l'aménagement du territoire, font du Pays l'échelle pertinente. Ces éléments fédérateurs ont fait prendre conscience de l'impératif de travailler ensemble aux acteurs locaux (déjà organisés en EPCI), lesquels ont donc décidé d'accentuer leur mobilisation.

➤ ***Un partenariat amorcé et à enrichir***

Déjà, au cours des années passées, des expériences de positionnement territorial nouveau ont été conduites sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc à travers :

- La gestion des fonds européens (objectif 2)
- L'élaboration et la gestion des projets éligibles au Programme Régional d'Aménagement du Territoire (fonds régionaux)

Leur concrétisation a permis aux partenaires d'acquérir une certaine expérience de mobilisation des acteurs

La nouvelle loi d'aménagement du territoire prend en compte la nouvelle réalité territoriale, qui repose sur les complémentarités ville / campagne...

...largement illustrées dans le Pays de Saint-Brieuc, qui en plus peut y ajouter la mer, ce qui fait son originalité.

aux moments décisifs dans l'épreuve du travail en commun.

Déjà les acteurs politiques et économiques du Pays de Saint-Brieuc se sont réunis à plusieurs reprises pour débattre de l'avenir de leur territoire.

Déjà ils ont pris des initiatives fortes, comme la présentation de leurs volontés aux autorités (Préfet, délégué de la DATAR)

Déjà ils ont sensibilisé la population à la nouvelle réalité territoriale par des opérations grand public.

Déjà le Pays de Saint-Brieuc constitue l'horizon de l'action de l'Agence de Développement Economique qui s'appuie sur son expérience de 10 ans.

Aujourd'hui, c'est à nouveau la volonté de travailler ensemble qui anime les 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale participant aux travaux d'élaboration de la charte de Pays.

Cette capacité de travail en commun des élus et de leurs services est doublée des réflexions et analyses du Conseil de développement. Le regroupement d'acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels ou sportifs a permis aux EPCI d'enrichir la présente charte, en particulier en l'orientant vers la définition d'une ambition fédératrice.

Aussi est-il important de souligner que la première condition de réussite de la démarche, celle de la mobilisation locale, est remplie.

La première condition de réussite de la démarche, celle de la mobilisation locale, est remplie, au niveau du pays, en cours de constitution.

Un diagnostic lucide et partagé

Le diagnostic territorial du Pays de Saint-Brieuc, réalisé par Côtes d'Armor Développement et qui accompagne la présente charte de pays, aborde les réalités de notre territoire, mettant lucidement en avant les ombres et les lumières de ce "nord Bretagne".

Les EPCI retiennent de la lecture de ce diagnostic quelques éléments essentiels, déterminants pour l'action :

- **Un poids déterminant en Bretagne Nord**

Première zone d'emplois des Côtes d'Armor avec 205 630 habitants estimés en 1996, la zone d'emplois de Saint-Brieuc concentre une forte partie de la croissance démographique du département. Selon les estimations du Conseil Economique et Social Régional, la population de la zone d'emplois devrait passer à 212 390 habitants en 2020, soit une augmentation de 4.3 %. Cette évolution placerait Saint-Brieuc dans une position intermédiaire entre Rennes et Brest, d'une part, pour lesquelles l'augmentation de la population augmenterait respectivement de 42.7 % et de 17.9 % et, d'autre part, les autres zones d'emplois des Côtes d'Armor pour lesquelles la population diminuerait. Cependant, si le vieillissement démographique est une préoccupation régionale, voire nationale, l'exode des jeunes, en revanche, préoccupe plus particulièrement le pays de Saint-Brieuc. Les moyens de fixer durablement cette frange de la population doivent donc être mis en œuvre avec un grand volontarisme.

Pour agir, les EPCI ont retenu quelques éléments essentiels du diagnostic réalisé par Côtes d'Armor Développement :

- une démographie dynamique même si l'exode des jeunes ne doit pas être négligé

- **Un bassin d'emploi dynamique**

Avec une économie active, le Pays de Saint-Brieuc peut légitimement s'enorgueillir d'être à la 4ème position bretonne. Cette réalité, trop souvent méconnue, non seulement de la population locale mais également des décideurs, est un socle qu'il convient de conforter. Au cours de la période 1989-1997, le bassin d'emploi de Saint-Brieuc est devenu la deuxième zone bretonne créatrice d'emplois après Rennes et la première des Côtes d'Armor. Il détient un solde positif pour la migration des entreprises et figure dans la moyenne nationale en terme de taux de chômage. Avec une activité diversifiée où tous les secteurs économiques sont représentés et actifs (agriculture, commerce, artisanat, industries, tourisme, tertiaire...), avec un pôle universitaire naissant,

-une économie active et diversifiée,

le Pays de Saint-Brieuc ne manque pas d'atouts pour entraîner son développement dans les années à venir.

▪ **Recherche et formation : un travail en réseau**

A l'heure où la recherche de nouvelles technologies dans tous les domaines tire l'ensemble de l'économie mondiale, le Pays de Saint-Brieuc possède une des technopoles reconnues en France : le Zoopôle de renommée internationale en terme de sécurité alimentaire, mais aussi le Véhipôle dans le secteur de la réparation automobile. La “fonction technopolitaine” de ces pôles de recherche et d'innovation constitue un levier pour le développement économique du Pays de Saint-Brieuc. De la même façon, le renforcement des capacités d'accueil en matière d'enseignement supérieur, initial ou continué, est une préoccupation permanente, afin non seulement de conserver une capacité de former la population active locale mais également de combler un déficit de notoriété. Ajoutons que le Pays de Saint-Brieuc a choisi très tôt le travail en réseau qui s'impose aujourd'hui à l'heure de l'excellence et de la mondialisation.

*-la notoriété du
Zoopôle*

▪ **Agroalimentaire : un secteur à valoriser**

Comme toute la Bretagne le Pays de Saint-Brieuc se distingue par la qualité de la formation secondaire puis supérieure de ses jeunes. Beaucoup de ses jeunes ne trouvent pas au terme de leur formation des emplois correspondant aux ambitions professionnelles qu'ils sont en droit d'espérer et doivent quitter la région.

Pour sinon résoudre du moins atténuer ce problème le projet de pays intègre la nécessaire évolution de l'agroalimentaire. Il s'agit d'un secteur créateur d'emploi. Il conviendra d'accompagner les animateurs de l'agroalimentaire pour valoriser les conditions de travail et rendre le secteur plus attractif aux jeunes.

▪ **Un environnement réel de qualité**

Si le Pays bénéficie d'un cadre de vie remarquable, comme la Bretagne, il souffre d'une image trop souvent altérée. S'il est vrai que certaines nuisances le menacent (algues vertes, qualité de l'eau...), elles ne sont pas son apanage mais constituent un véritable défi régional. La valorisation du cadre de vie et la préservation de l'environnement naturel, notamment la qualité de l'eau, sont des objectifs qui motivent non seulement les élus mais également les décideurs économiques ainsi que l'ensemble de la population. Ce sont des atouts essentiels du pays de Saint-Brieuc qu'il conviendra de mettre en valeur.

*-la nécessité de
valoriser le cadre de
vie et de maîtriser
l'environnement*

- **Une situation privilégiée**

Le pays de Saint-Brieuc bénéficie d'une situation géographique privilégiée en Bretagne et en Europe. Riverain de la Manche, première voie maritime du monde, notre pays peut en tirer non seulement des richesses et des moyens de communication mais également un point d'identité et de différenciation. Ce riche potentiel doit être utilisé dans toute son amplitude. Cependant, cette proximité est aussi source de risques dus à un important trafic maritime : les récentes fortunes de mer de navires pétroliers et chimiquiers incitent à la vigilance des pouvoirs publics européens.

Enfin, en plus de la mer, le Pays de Saint-Brieuc dispose d'un bon équipement en infrastructures de communication, rapidement connectées aux grands centres de décisions et facilite l'accès aux bassins de consommation nationaux et européens:

- **Un aéroport**, situé à 30 minutes des communes les plus éloignées du pays et à 10 minutes du centre ville de St-Brieuc,
- **Deux gares TGV** : 18 liaisons avec Paris sont assurées en semaine, avec des liaisons sur Lille et Lyon
- **Un réseau routier de qualité** permettant d'assurer des dessertes vers Rennes en 1 heure, Brest et le sud de la Bretagne en 1h 30 et vers Paris.
- **Cinq ports** (commerce, pêche et plaisance).
- **Un réseau câblé** avec les USA débouchant à Plérin, à valoriser
- **L'ouverture internationale engagée**

*- la bonne accessibilité
grâce à des
infrastructures
modernes*

*-le grand intérêt d'être
territoire riverain de la
Manche*

Ce potentiel économique local sait aussi compter avec l'international. En effet, la position en bordure de mer mais aussi la présence d'un aéroport et le TGV, amènent naturellement l'économie à se tourner vers d'autres marchés. C'est ainsi qu'une part importante de la production industrielle locale est exportée, soit en produits d'alimentation humaine ou animale soit en produits industriels plus originaux. Par ailleurs, l'importance de la

clientèle touristique génère un volume d'affaires important.

▪ **Des points faibles à conforter**

Ce diagnostic ne serait pas lucide sans l'identification de points de fragilité qui sont souvent l'envers de ses richesses :

- malgré un solde migratoire satisfaisant, la population vieillit et des actions doivent être menées pour fixer les jeunes générations ;
- les industries agro-alimentaires, qui constituent un gage de développement durable, sont soumises à des interrogations importantes : solidité de l'amont (agriculture), pressions environnementales et réglementaires, conditions de travail, concurrence internationale,... et risque de mono-activité ;
- risque de dégradation de l'environnement.

L'affirmation d'un territoire pivot de la Bretagne nord

Conscient de ses atouts et de sa position privilégiée de sa spécificité en Bretagne, le Pays de Saint-Brieuc s'est engagé dans une réflexion stratégique sur son développement et souhaite aujourd'hui s'inscrire résolument dans la démarche du contrat de plan Etat-Région. De cette réflexion, il ressort une réalité et une volonté :

"Le Pays de SAINT-BRIEUC est le pivot de la Bretagne nord"

Les conséquences de ce diagnostic nous amènent à confirmer que le pays de Saint-Brieuc est le pivot de la Bretagne Nord

➤ *Un défi à relever...*

Pour s'affirmer comme le point d'ancre de la Bretagne nord, il faut répondre à l'enjeu démographique. En dépit de soldes naturels et migratoires positifs, le dynamisme du pays est entravé par l'exode des jeunes et la difficulté d'en attirer d'autres notamment dans les secteurs agricoles et industriels. Limiter l'exode des jeunes et en accueillir de nouveaux en leur donnant les moyens de réussir constituent le défi premier que le pays doit relever et pour lequel il se reconnaît une responsabilité.

L'enjeu vise le Pays dans son ensemble. En effet, le dynamisme du pôle urbain conditionne l'avenir de tous les espaces qui se développent en synergie avec l'agglomération centrale, qu'il s'agisse des secteurs littoraux, ruraux ou des petites villes. A l'inverse, la ville centre ne se développera que dans une dynamique de l'ensemble du pays.

Les volontés de solidarité territoriale doivent d'abord être au service des habitants

D'autre part, un pôle secondaire briochin fort associé à une capitale régionale forte Rennes, située à moins d'heure, permettrait un rééquilibrage en faveur de la Bretagne nord, contrebalançant la dynamique de l'agglomération Nantes / Saint-Nazaire.

➤ ***porté par une ambition partagée***

Cette volonté de participer au développement équilibré de l'ensemble de la Bretagne doit donc retenir l'attention et le soutien de l'Etat, de la Région et du Conseil Général.

Conscients des atouts et des handicaps ainsi que du défi à relever, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Pays de Saint-Brieuc et le Conseil de Développement ont élaboré ensemble un projet de charte. Ils traduisent ainsi leur volonté de renforcer les solidarités de territoire, entre la ville et la campagne mais également entre la côte et l'intérieur chargé d'histoire. Ces solidarités doivent d'abord bénéficier aux habitants sans qui toute action serait dénuée de sens.

Cependant, il ne suffit pas de se reconnaître une communauté d'intérêts pour avoir une identité commune. Or l'identification d'un Pays est indispensable pour communiquer, pour échanger, pour se développer.

Albert Camus disait qu' “ *il y a deux sortes d'énergie : celle du typhon qui dévaste tout sur son passage, et celle de la sève qui monte, invisible, au cœur de l'arbre* ”.

L'énergie du Pays de Saint-Brieuc est une sève :

- la vie associative y est sensiblement plus dense que la moyenne,
- la vie sportive est très au-dessus de la moyenne par habitants en nombre de licenciés,
- l'artisanat est l'un des fleurons du Pays,

Couronnant cette activité, les sciences de la vie ont leur pôle de recherche au cœur du pays.

- la vie bouillonne au Pays de Saint-Brieuc et ce bouillonnement est perceptible jusqu'aux lisières de son territoire.
- A une agriculture à la fois moderne et traditionnelle et à l'industrie agroalimentaire qui en découle et qui

*Telle la sève qui monte
invisible au cœur de
l'arbre, l'énergie du
pays de Saint-Brieuc
est constamment
renouvelée dans la
discréption*

est très créatrice d'emplois, viennent s'ajouter les ressources maritimes.

- Le pays possède un remarquable potentiel touristique tant en tourisme vert et patrimonial qu'en tourisme balnéaire.
- Incontestablement, ce pays a une âme , une histoire forte, une grande richesse de traditions séculaires qui constituent un ciment fédérateur.

Il affirmera désormais son ambition en se définissant comme :

et prendra dorénavant la forme et l'ambition de traduire le Pays de Saint-Brieuc comme étant : "Le pays du vivant ».

le Pays du Vivant.

**L'ADOPTION D'UNE AMBITION FORTE :
ETRE LE PAYS DU VIVANT**

Une identité et une ambition à mettre en avant

Le Pays de Saint-Brieuc entend jouer pleinement son rôle de pivot de la Bretagne nord. Il est convaincu que son avenir passe par sa capacité à prendre en place dans les grandes évolutions de l'époque.

Après les révolutions industrielles qui se sont succédées depuis deux siècles, les progrès futurs vont se jouer sur les sciences de la vie. Les grandes attentes de la société, qu'il s'agisse de santé, d'alimentation, d'environnement, trouveront des réponses dans le progrès des sciences de la vie. Forts de ses atouts, le Pays de Saint-Brieuc entend prendre place dans ce mouvement et s'affirme comme le pays du vivant.

S'appuyant sur la réalité éclairée par le diagnostic, le Pays de Saint-Brieuc veut jouer pleinement son rôle en renforçant son attractivité. Pour ce faire, il entend développer son identité autour du thème :

“ Pays de Saint-Brieuc = Pays du Vivant ”

ce concept inclut, bien entendu une dimension scientifique (l'étude du vivant) mais s'élargit à tout ce qui fait que la vie est la vie : irréductible à la science, complexe, chaleureuse, imprévisible.

Pour se réaliser, cette ambition devra être précisée. En effet, le Pays de Saint-Brieuc ne ferait pas la différence avec les autres territoires s'il se contentait d'exprimer une ambition aussi générale (être le “ Pays du Vivant ”). Pour plus de visibilité, il faudra trouver une concrétisation symbolique et originale de cette ambition qui marque les esprits en terme d'image et de notoriété. La Baie constitue un patrimoine naturel de toute beauté qui porte en elle beaucoup de signification. C'est pourquoi la concrétisation de cette ambition (événement ou équipement phare) devra s'appuyer sur la richesse symbolique de la Baie, sa forme en V, qui symbolise si bien la rencontre entre la terre et la mer.

Pour développer cette ambition, 2 thématiques majeures seront explicitées : la fonction technopolitaine et la qualité de la vie.

Pour cheminer sur le pays du vivant, le pays de Saint-Brieuc devra faire la différence avec d'autres territoires et trouver une concrétisation symbolique à l'ambition .

La fonction technopolitaine : le pari de l'intelligence.

A l'heure où le développement économique est fondé sur le savoir, où les ressources humaines, la recherche, l'innovation, les transferts de technologie sont les nouveaux facteurs de création de valeur ajoutée, le pays de Saint-Brieuc entend accentuer ses efforts pour accroître la création et la diffusion de l'intelligence. La connaissance et sa diffusion, la dynamique des acteurs par un soutien aux mises en réseau et aux initiatives, la réalisation de sites attractifs pour les entreprises, sont autant d'éléments concourant à promouvoir cette intelligence.

Grâce aux équipements que le Zoopôle met à la disposition des professionnels de l'agriculture et l'agroalimentaire, Saint-Brieuc dispose d'une base technologique de premier ordre, dotée de plus de 600 chercheurs pour anticiper et accompagner les mutations du secteur agricole et agroalimentaire. Il s'agit de tirer le meilleur parti de ce pôle de compétence enraciné dans notre territoire en complétant son activité agricole et agroalimentaire.

Dans un autre domaine, comme une illustration de la diversité de nos activités et de nos hommes, le Véhipôle, pôle d'excellence dans le domaine de la mécanique automobile, d'ores et déjà reconnu par les industriels, s'attache à développer des compétences dans un secteur vecteur de rêve et de liberté pour chacun d'entre nous. Les évolutions technologiques ne sont pas encore abouties dans ce domaine et il y a fort à parier que le Véhipôle tiendra, dans les prochaines années, une place déterminante auprès des réparateurs mais aussi des constructeurs automobiles.

Dans le domaine de la formation, le Pays de Saint-Brieuc est riche d'un bel ensemble de collèges et de lycées répartis sur son territoire. Ces établissements sont performants et obtiennent régulièrement depuis plusieurs années parmi les meilleurs résultats de France. Ils constituent le vivier pourvoyeur de l'enseignement supérieur et des formations dispensées dans la ville-centre.

En effet, si les formations secondaires y sont très présentes, l'agglomération briochine a également développé sa capacité d'enseignement supérieur. Elle compte déjà 1 400 étudiants présents sur le campus des universités de Rennes 1 et Rennes 2 à Saint-Brieuc. Mais avec les 3 départements d'IUT, l'Institut Supérieur de Production Animale, l'Institut Supérieur des Technologies Automobiles, le pôle d'enseignement horticole

Il doit pouvoir s'appuyer sur ses 2 jambes :

Les fonctions technopolitaines largement illustrées par le zoopôle et le pôle de formation supérieure et...

Saint-Ilan / Florilan, l’Institut de Formation de Soins infirmiers, l’Institut de Formation de Personnel Educatif, l’Institut Universitaire de Formation des Maîtres et les différents Brevets Techniques Supérieurs ce sont près de 4 000 étudiants qui sont formés chaque année dans l’agglomération.

Ainsi, grâce à un dispositif d’enseignement complet, riche et de qualité, l’agglomération de Saint-Brieuc constitue le premier pôle de formation des Côtes d’Armor et de Bretagne nord. Dans la structuration du territoire national en terme d’offre de formation, il conviendra de poursuivre et d’intensifier ces efforts. L’extension de l’offre de formations induit en effet des retombées positives, tant pour l’attractivité économique, la renommée du pays, que pour l’animation locale.

Une vie de qualité : la base de l’attractivité.

S’il est vrai que les sciences de la vie sont promises à un formidable développement, et s’il faut en faire un des points clé de l’image du pays, il nous semble fondamental d’associer à l’aspect scientifique tout ce qui rend un pays “vivant”, et qui concerne tous les habitants.

Au-delà des questions d’environnement au sens strict, auxquelles la région Bretagne et le pays devront répondre, il s’agira de se préoccuper d’environnement dans un sens beaucoup plus vaste en visant, non seulement la qualité de vie, mais essentiellement une vie de qualité, la cohésion sociale, la mise en œuvre des solidarités, d’association de territoires de vie et de développement économique et culturel. La promotion d’une vie de qualité doit être l’instrument du renforcement de la cohésion territoriale et de l’attractivité du Pays de Saint-Brieuc.

Cette ambition s’inscrit dans une tendance lourde d’évolution des préoccupations sociétales (l’écologie, le temps des loisirs, le souci d’une alimentation à la fois saine et savoureuse, ...) et en même temps elle repose sur des ressources existantes dans notre pays :

*...la vie de qualité,
traduisant toute la
richesse d'une existence
qui ne peut se résumer
à une vision
scientifique du vivant.*

- Pôle agroalimentaire et gestion de l’environnement,
- Qualité de vie et développement touristique,

- Entraide et complémentarité entre le littoral et l'intérieur du pays.

Pour étoffer cette ambition, le Pays de Saint-Brieuc s'attachera donc à promouvoir une vie de qualité pour tous. Cela signifie en particulier :

- une économie diversifiée, dynamique et créative ;
- un environnement écologique agréable et sûr ;
- une collectivité active, fondée sur l'entraide et une vie sociale forte ;
- un pouvoir élevé de participation aux décisions touchant la vie, la santé, le bien-être ;
- la satisfaction des besoins fondamentaux pour toute la population du Pays ;
- l'accès à une diversité d'expériences et de ressources, et la possibilité d'avoir des formes variées de contact, de dialogue et de communication ;
- la valorisation des patrimoines naturel et culturel ;
- une structuration du territoire favorisant ces approches ;
- un niveau optimal de services en matière de santé et de promotion de la santé.

- Cinq orientations stratégiques déclineront cette ambition :

➤ **Orientation 1 : "Vivre en intelligence"**

Développer la fonction technopolitaine

La vie de qualité intégrera l'homme dans son environnement naturel, architectural et social.

➤ **Orientation 2 : "Vivre au pays"**

Consolider une économie locale dynamique et diversifiée.

➤ **Orientation 3 : "Vivre en harmonie"**

Mettre l'environnement au service d'une vie de qualité.

➤ **Orientation 4 : "Vivre ensemble"**

Unir et mobiliser pour mieux s'ouvrir.

➤ **Orientation 5 : « vivre en cohérence »**

Organiser et animer le Pays de Saint-Brieuc

LES CHEMINS DE LA REUSSITE

1ère orientation : "Vivre en intelligence" : développer la fonction technopolitaine

➤ ***La fonction technopolitaine***

Le développement économique étant tiré par la recherche, l'innovation et l'utilisation réussie des nouvelles technologies, le Pays de Saint-Brieuc veut renforcer la compétence et l'activité de ses pôles de recherche et de transfert de technologies.

Cette fonction peut être assurée dans différents secteurs par les pôles concernés : le Zoopôle, même s'il en est le fleuron et le moteur, n'a pas le monopole de la recherche au Pays de Saint-Brieuc ; nous souhaitons encourager tous les secteurs de recherche où le Pays de Saint-Brieuc est en avance ou peut le devenir, toutes les initiatives originales et innovantes.

Ce choix ne signifie pas ignorer ou délaisser certains acteurs de la vie sociale ou certains secteurs de l'économie (artisanat, commerce, autres industries...). Cela signifie organiser l'économie et l'ensemble de la vie sociale en mettant en avant les points réellement forts du Pays de Saint-Brieuc. Ce faisant, les autres secteurs de l'économie profiteront de l'effet d'entraînement des secteurs de pointe sur l'ensemble de l'économie...

La France compte 44 technopoles dont 7 en Bretagne. Avec le zoopôle, le Pays de Saint-Brieuc a la chance d'en avoir une, connue et appréciée au plan international. Notre priorité est son renforcement et l'ajout de compétences nouvelles pour viser une technopole pluri-activités et le cas échéant, pluri-sites. Aujourd'hui, technopole centrée sur la sécurité alimentaire, il convient de chercher à atteindre une masse critique technopolitaine en confirmant les secteurs actuels et en les complétant par de nouveaux thèmes tels que l'environnement, les biotechnologies, la santé humaine, l'ingénierie alimentaire et l'adaptation des produits aux nouvelles tendances du marché.

L'innovation et le transfert de savoir ou de technologies impliquent de renforcer le partenariat entre université et entreprises.

L'accueil des jeunes chercheurs dans les entreprises ou l'aide aux chercheurs désirant créer leur entreprise participent de cette volonté

Le Véhipôle qui travaille en synergie avec les sites industriels de l'automobile à Rennes, ainsi qu'avec les autres constructeurs nationaux, travaille également avec Lannion pour l'électronique et contribue ainsi largement au rayonnement du pays : ce pôle de recherche, ancré dans le Pays de Saint-Brieuc, sera encouragé.

La fonction technopolitaine consiste à assurer trois missions : la recherche, la diffusion des savoirs notamment par la formation, et la valorisation des résultats par les entreprises.



➤ *Les trois missions de la technopole*

- **Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie**

L'ambition est de demeurer un pôle attractif. En plus de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) qui a récemment intégré le Centre National d'Etudes Vétérinaires et Alimentaires (CNEVA) et dont les fonctions de recherche sont à confirmer sur place, il convient de rechercher de nouveaux centres de recherche en favorisant l'implantation d'activités par exemple de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) ou du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et de renforcer la fonction de transfert de technologies aujourd'hui assurée par le Centre Technique des Productions Animales et agroalimentaires (CTPA).

Devenir une référence en terme de qualité de l'alimentation, augmenter la valeur ajoutée des productions des industries agroalimentaires pour offrir des produits élaborés diversifiés et sécurisés (plats préparés, alicaments, etc...) sont des objectifs qui répondront tant à l'attente des producteurs locaux qu'aux espoirs de nos

Le Zoopôle est le moteur en matière de recherche. Dans ce cadre, il convient de l'aider à mettre en œuvre de nouveaux projets.

transformateurs pour le service des consommateurs nationaux ...et internationaux.

Des projets ont été recensés, ils pourront être complétés :

- Projet Xénogreffes ou le travail sur les tissus animaux au service de la santé de l'homme,
- Soutien à l'action de Zoopôle Développement (animation, transfert de technologie, ...) ou l'action en faveur de l'innovation,
- « Rencontres du troisième cycle » qui permettent aux doctorants en biotechnologies de rencontrer les entreprises du secteur,
- Constitution d'un pôle environnement avec la mise en place d'un centre de recherche, l'aménagement d'un pôle d'activités.

Par ailleurs, le pays souhaite développer la recherche dans le domaine de l'environnement et se positionne dès à présent pour accueillir de nouveaux équipements régionaux

- **Renforcer la formation**

La force d'un pôle technopolitain prend appui sur l'existence d'un appareil de formation riche et adapté aux activités scientifiques. C'est le sens du travail fait par le zoopôle depuis de nombreuses années et qui mérite d'être sérieusement épaulé. Si l'arrivée du Cnam sur le site traduit concrètement ces efforts, il conviendra de poursuivre ce travail avec les établissements tels que St-Ilan, Ville-Davy, Institut Supérieur des Productions Animales et des Industries Agro-Alimentaires (ISPAIA), Institut Supérieur des Technologies Automobiles (ISTA), IUT, l'Association de Formation Interprofessionnelle D'Armor...ainsi qu'avec les lycées de l'ensemble du Pays de Saint-Brieuc.

Sans la formation initiale ou continue et sans la transmission du savoir, la recherche n'aurait que peu d'intérêt. Le renforcement de l'offre de formation supérieure sera en conséquence une priorité.

On s'attachera en particulier à pérenniser l'ISPAIA, seule formation de 3^{ème} cycle du pays, ou à chercher à devenir la référence nationale pour l'autoformation dans les domaines porcins, avicoles ou de la santé animale. Cela suppose en particulier la réalisation de sites d'élevage à des fins pédagogiques.

- **Contribuer au développement des entreprises**

La recherche (dans une perspective d'innovation) ainsi que la formation des étudiants ou des salariés ont les entreprises pour partenaires indispensables. La fonction technopolitaine est à mettre au service du tissu

économique qu'il soit local ou non.

Les pistes existent, elles sont à explorer ou à renforcer :

- Le projet « Zoopôle Transfert Export » dans le domaine de la santé animale dans les pays en voie de développement Projet éco-entreprise (écoproduits, qualité de l'air, ...)
- Le projet équipementier des élevages pour tirer le meilleur parti des connaissances scientifiques chez les producteurs
- Le projet qualité sécurité alimentaire pour les entreprises, pour répondre à une légitime préoccupation des consommateurs
- La « route du futur » pour adapter le transport individuel de demain aux nouvelles techniques routières mais surtout à la société de l'information et de la communication
- Le développement d'une plate forme technologique au service des entreprises et des instituts de formation
- L'incitation et l'accompagnement à la création d'entreprises autour des métiers du Zoopôle (incubateur, écloserie, projets dormants)
- L'implantation ou l'agrandissement d'entreprises par la mise à disposition d'outils et de sites attractifs : adaptation des parcs d'activités à la demande des entreprises, aménagements qualitatifs, etc.
- La promotion économique avec la mise en place d'un salon sur les atouts du Pays
- La diversification et le développement de nouvelles productions (horticulture, maraîchage, tourisme rural, floriculture...)
- L'ouverture à l'international (soutien à l'exportation, coopération interrégionale)

L'aboutissement des actions de recherche et de formation se trouve dans les entreprises. La fonction technopolitaine trouve alors tout son sens dans une constante diffusion dans le tissu économique.

Dans un domaine où les choses évoluent très vite, rien n'est jamais acquis : des compétences du même niveau travaillent sur des sujets de recherche voisins ailleurs qu'à Saint-Brieuc : il est donc vital de cultiver les spécialités du Zoopôle et de faire évoluer les thèmes de recherche pour maintenir l'attractivité. Un centre de

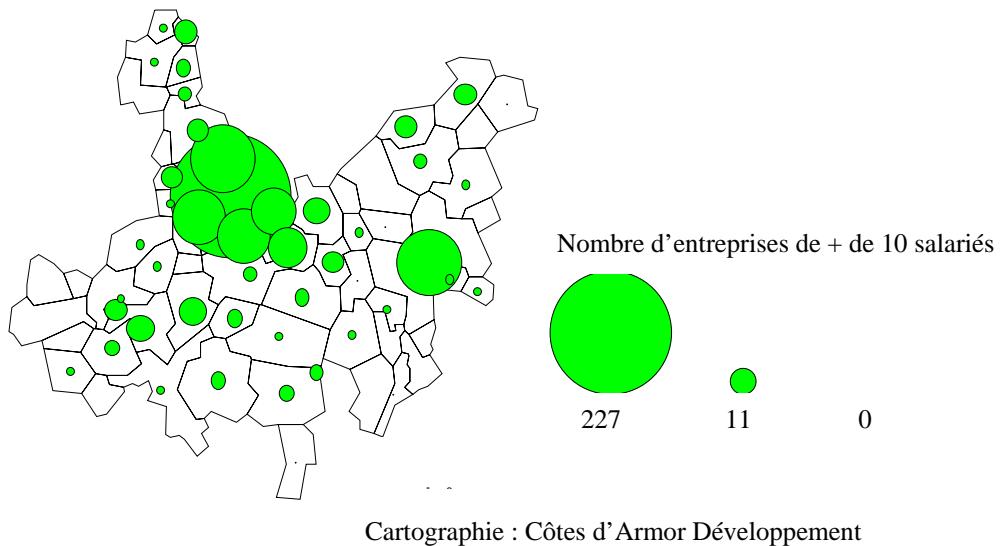
recherche doit en permanence s'adapter. La qualification du Zoopôle, en particulier dans le domaine génétique, peut lui permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives, qu'il s'agisse de santé humaine ou de bionique.

Le métier du Zoopôle et son appellation seront peut-être à revoir en fonction de ces évolutions, et de l'ambition générale du Pays (Pays du Vivant).

De même, les autres pôles d'innovation seront soutenus dans leur rôle de pourvoyeurs d'innovation pour l'économie du Pays.

2^{ème} orientation : "Vivre au pays" : consolider une économie locale dynamique et diversifiée

Répartition des entreprises de + de 10 salariés.



Partir de ses pôles de compétence et de ses points forts, consolider et diversifier les activités économiques sont des préoccupations permanentes des élus locaux, elles ne pourront qu'être confirmées et renforcées pour la démarche de pays.

➤ ***Mettre en réseau les entreprises et les acteurs***

Un territoire ne se développe que par des échanges intenses entre tous : contagion du progrès, émulation des acteurs, partage des compétences, transfert de méthodologie, achats en commun, portage commercial, etc.

Le Pays de Saint-Brieuc s'est engagé résolument dans cette voie en cultivant une vie de réseau intense et active, il s'agira d'accentuer cet ingrédient essentiel du succès.

L'Agence de Développement Economique (ADE) a développé son activité sur l'agglomération briochine du fait de la volonté des acteurs économiques et politiques avec le concours financier des collectivités locales.

Elle joue un rôle d'animation et de dynamisation économique essentiel à l'échelle de l'agglomération briochine. Son extension au territoire du Pays de Saint-Brieuc, déjà amorcée ces derniers mois, devra devenir une réalité concrète par l'adhésion de tous les EPCI du Pays à l'ADE et par les retombées concrètes qui découleront de cette adhésion.

D'abord lieu de rencontre et de dialogue, l'ADE a su diversifier son action en faisant naître de nouveaux outils (pépinière, Armor Initiative, Adéliance, Action Locale Emploi Formation) et élargir son périmètre d'action vers d'autres EPCI du pays. Le développement endogène constitue une priorité, soit par la création d'entreprise, soit avec le développement des entreprises existantes (opération Plato).

Dans tous les secteurs d'activité cette dynamique de réseau est à approfondir.

Au total nous entendons consolider le travail en réseau fédérant les acteurs du développement local, à l'image du travail exemplaire déjà engagé par l'ADE.



Depuis 10 ans, l'ADE s'attache sur l'agglomération briochine au rapprochement des acteurs du développement économique en associant élus et chefs d'entreprises au service d'une dynamique réussie. Le renforcement de son action sur tout le territoire du pays sera mis en œuvre

➤ **Promouvoir le développement touristique**

Le tourisme est le deuxième secteur d'activité des Côtes d'Armor. Sous la forte marque « Bretagne », le pays de Saint-Brieuc doit conforter son image de région authentique de destination touristique de caractère et de qualité et en faire une filière économique de 1^{er} ordre.

La société du temps libre qui se profile (35 heures, temps partiel) doit être une chance pour dynamiser le secteur du tourisme. Elle peut en effet, par exemple, permettre de diversifier la clientèle tout au long de l'année. L'atout du pays réside dans la complémentarité de ses filières : nautisme, loisirs de plein-air, tourisme vert, tourisme balnéaire, tourisme culturel et tourisme d'affaire.

- **Valorisation des espaces naturels :**

le Pays de Saint-Brieuc bénéficie d'un paysage-ressource qui constitue un élément d'attraction fort ; le paysage est un élément d'observation qui doit devenir un élément de consommation touristique. Ces sites ne doivent cependant pas devenir des « sites-décor » et tendre à la « baléarisation » ; ils doivent justifier par eux-mêmes la fréquentation touristique dans le respect de leur authenticité.

La diversité des paysages (plages, centres villes, forêt, baie et milieux ruraux) est facteur d'attractivité touristique. Dans ce cadre, notre territoire doit pouvoir diversifier et structurer son offre.

- **Valorisation de l'hébergement et de la restauration :**

La qualité du lit touristique est l'élément de base d'un développement touristique ; il est l'élément le plus important pour fidéliser le client. Le pays de Saint-Brieuc doit donc appuyer fortement toutes les initiatives d'amélioration du confort des hébergements. Par ailleurs, une politique de développement de l'offre touristique doit prendre appui sur une réflexion préalable sur le développement de la capacité d'hébergement.

- **Accompagner des initiatives diverses qui contribuent à valoriser les différents pôles touristiques existant dans le pays de St Brieuc :**

Faire du tourisme une filière économique forte et créatrice de richesses et d'emplois, structurer l'offre touristique, tendre vers un plus grand professionnalisme sont des objectifs que le pays de St-Brieuc s'assigne pour tirer un meilleur parti d'un potentiel de grande valeur

Ces initiatives, nombreuses, doivent être soutenues, coordonnées, dynamisées : on peut évoquer par exemple la Route des Toiles, le Routes des Fleurs, le sentier des douaniers.

- **Accompagnement du développement d'une politique touristique de proximité :**

Il existe un véritable gisement touristique hors saison avec le développement du court séjour. L'aménagement du temps de travail y contribuant. L'arrivée future du TGV mettant Saint-Brieuc à 2h15 de Paris contribue aussi une opportunité touristique dont le pays doit savoir se saisir. Il devra, face à ces évolutions, imaginer des formes spécifiques d'animation hors saison.

- **Réaliser des équipements structurants :**

Ces équipements sont destinés non seulement à améliorer la fréquentation touristique globale mais surtout à avoir un effet d'entraînement sur le développement des entreprises touristiques et un effet multiplicateur sur les revenus du tourisme. Les équipements structurants pourraient en outre prendre appui sur des activités liées à la remise en forme ; le consommateur touristique conçoit en effet de plus en plus son séjour comme un moyen de remise en forme.

- **Tendre vers un plus grand professionnalisme :**

L'ensemble des acteurs du tourisme, privés ou publics, doit en effet être très professionnel dans la présentation de la destination, dans la valorisation de l'offre touristique et dans l'accueil du public, et dans la manière de créer les conditions favorables à sa fidélisation. On s'attachera en particulier à examiner les possibilités de traduire ces volontés dans la création d'un vrai pays d'accueil touristique sectorisé.

➤ ***Développer les ressources maritimes***

La réalité maritime est essentielle pour le Pays de Saint-Brieuc, en complémentarité avec les espaces ruraux.

Cette réalité s'impose dans la structuration du pays comme elle a orienté son histoire.

Déjà la mer apporte une contribution majeure à l'économie locale, par les activités touristiques par les ressources halieutiques (6^{ème} criée de France) par le commerce maritime (le Légué est le 5^{ème} port Breton).

L'image de Saint-Brieuc repose largement sur la notoriété de la coquille Saint-Jacques « trésor reconnu et labellisé ».

L'avenir du Pays de Saint-Brieuc se construira donc aussi sur la valorisation des opportunités offertes par la présence de la mer.

- l'économie touristique, avec en particulier la valorisation d'un plan d'eau propice aux activités nautiques
- le renforcement des activités de pêche (notamment artisanale) et, de la mytiliculture et de la pêche de la coquille Saint-Jacques dont le gisement sera optimisé.
- L'entretien naval en liaison avec le développement de la flotte de pêche
- Le commerce avec la modernisation du port du Légué, fenêtre ouverte sur le premier trafic maritime mondial.

Par ses initiatives le Pays de Saint-Brieuc entend prendre place dans les politiques spécifiques à l'arc atlantique européen.

La présence maritime est une donnée essentielle du pays de Saint-Brieuc qu'il convient d'exploiter au mieux. Pays de terre et de mer, association de l'Armor et de l'Argoat, le pays de Saint-Brieuc ne saurait penser exclusivement en terme de ressources terrestres.

S'il y a la terre, il y a aussi la mer, capable de produire des ressources dont la mise en valeur doit être recherchée



Si le développement de l'économie touristique est largement induit par la mer, celle-ci produit aussi une ressource halieutique importante et de qualité.

Le renforcement des capacités de pêche, le développement de la mytiliculture doivent venir épauler le "trésor reconnu et labellisé" de la Baie de St-Brieuc, à savoir la coquille St Jacques.

Des infrastructures adéquates doivent permettre le développement de l'exploitation de ces ressources.

➤ ***Développer et faire connaître l'espace rural***

Outre l'agriculture sur l'ensemble du territoire et l'industrie agroalimentaire bien implantée dans les secteurs notamment de Lamballe, Plaintel, Quintin, Saint-Brandan et du Méné, d'autres entreprises manufacturières de produits industriels sont bien implantées dans ces sites. Ces zones ont vocation et capacité à accueillir des extensions, ainsi que d'autres activités.

La chance du Pays de Saint-Brieuc est également de pouvoir proposer en matière touristique de vraies richesses réparties sur tout l'espace rural. Lamballe, Moncontour et Quintin ont déjà une notoriété établie, il conviendra par une politique appropriée (signalétique notamment) de proposer des circuits découvertes : châteaux, manoirs, églises, chapelles et calvaires, mégalithes, petits patrimoines ruraux, anciens sites industriels ou artisanaux, villes et villages fleuris, usines et/ou entreprises et fermes visitables...



➤ ***Renforcer les liens et activités à l'international***

Le programme européen Interreg 3 prévoit des dispositifs de coopération interrégionale. Compte-tenu de son positionnement géographique, Le Pays de St-Brieuc peut développer des partenariats privilégiés avec 2 types de régions : les régions de l'Arc Atlantique, y compris les îles anglo-normandes, et les régions du nord de l'Europe. La mise en place du réseau PLATO International sur le Pays de Saint-Brieuc rend possible des échanges entre les entreprises du pays et celles des autres pays européens, notamment l'Irlande : cette action sera encouragée.

Par ailleurs, le pays de St-Brieuc envisage de soutenir les actions à l'exportation des entreprises dans le cadre des dispositifs régionaux et s'adapter à la demande touristique nationale et internationale.

Enfin Zoopôle Développement envisage de mettre au service des pays en développement ses compétences en matière de santé animale.

➤ ***Développer l'économie sociale et solidaire***

A l'échelle du pays, la mise en réseau des acteurs de l'économie sociale répond à un triple objectif :

- Améliorer la capacité de réponse des organismes de l'économie sociale et solidaire et créer les services correspondant aux besoins exprimés par la population, en particulier dans les domaines sanitaires, sociaux, environnementaux et des services à la personne.
- Permettre l'articulation indispensable entre les secteurs d'activités des entreprises de l'économie sociale et solidaire et les secteurs économiques traditionnels.
- Mettre en place des plate-formes de promotion des services aux personnes. Elles auront pour objectif de rapprocher l'offre et la demande de services à domicile par exemple, quelles que soient les personnes bénéficiaires du service et les organismes offreurs. Elles seront aussi un lieu d'observation des besoins des

*Compte-tenu de son
éloignement
géographique, le Pays
de Saint-Brieuc ne peut
que rechercher à
développer des
partenariats à
l'international*

*L'économie sociale et
solidaire est un moyen
de répondre aux
attentes de la
population et de
développer en
particulier les services
aux personnes qui
représentent un
potentiel d'activités
économiques à
structurer*

particuliers et de leur évolution, permettant ainsi l'adéquation de l'offre et de la demande. Outre l'action sur la qualité du service rendu, les plates-formes permettent aussi une aide à la solvabilisation.

➤ ***Accompagner le développement du commerce et de l'artisanat***

A l'échelle du Pays de Saint-Brieuc, l'accompagnement du commerce et de l'artisanat passe par le lancement d'une Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat (ODESCA).

Compte tenu des particularités et de la diversité commerciale des différents pôles du pays une réflexion sera engagée sur un schéma d'urbanisme commercial.

3^{ème} orientation : "Vivre en harmonie" : mettre l'environnement au service d'une vie de qualité

➤ *Préserver l'environnement naturel*

L'environnement est un atout essentiel du Pays de Saint-Brieuc. Tous les acteurs sont d'accord pour que l'image du territoire soit à la hauteur de ce que la nature lui a donné, c'est à dire d'une très grande qualité.

Pour satisfaire cette ambition, le pays de St-Brieuc doit s'attacher à favoriser le développement durable, c'est-à-dire un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs. Le développement durable repose sur trois principes : l'équité sociale, l'efficacité économique intégrant les contraintes environnementales, la préservation des ressources.



Le développement durable n'est pas qu'un slogan, il nécessite de porter une attention à l'environnement, facteur essentiel de l'attractivité d'un territoire.



- **Définir un cadre de référence : La charte de l'environnement aura pour objectif de :**

- intégrer l'environnement dans les autres politiques : le développement social et l'économique, les opérations d'urbanisme, l'aménagement de l'espace, les déplacements...

- rechercher une meilleure cohérence dans les secteurs traditionnels de l'environnement : le patrimoine naturel, les paysages, les ressources naturelles, les pollutions, les nuisances, les risques...
- mettre en œuvre des moyens adaptés : éducation, information, sensibilisation du public, organisation et gestion des moyens humains et financiers, évaluation des projets et des politiques...
- créer une agence locale de l'énergie

- **Valoriser les espaces naturels et les grands sites**

L'agglomération de Saint-Brieuc a mis en place un Plan Vert et Bleu qui a été défini comme un « Plan cohérent d'intervention autour des espaces naturels de l'agglomération, visant à améliorer le cadre de vie des habitants et à favoriser l'attractivité touristique. ». Il se caractérise par la mise en place d'une boucle de sentiers multimodaux et d'aménagements extérieurs complémentaires¹. L'objet est ainsi de répondre aux besoins de loisirs et de balades de proximité et de développer l'intérêt et l'offre touristique grâce à une promotion et une signalétique cohérente.

Le Pays de Saint-Brieuc, s'appuyant sur l'expérience de la CABRI, souhaite mettre en œuvre un Plan Vert et Bleu à l'échelle de son territoire, d'autant que son patrimoine naturel est particulièrement riche et varié.

L'environnement est une préoccupation transversale qui intègre les autres politiques

Photo PVA

La mise en place d'un plan vert et bleu au niveau du pays répondra aux besoins de loisirs des habitants et développera l'intérêt et l'offre touristique

¹ Cette boucle de sentiers multimodaux ne peuvent intégrer les sentiers littoraux dont la vocation piétonnière est donnée par la loi.

➤ *Reconquérir la qualité de l'eau*

Défi prioritaire en Bretagne, une eau de bonne qualité et en quantité suffisante est indispensable à l'équilibre et au développement économique de la région : la production d'eau potable, les industries agroalimentaires, le tourisme, la conchyliculture nécessitent en effet une ressource en eau douce ou de mer de qualité.

Pour relever ce défi, divers programmes de reconquête de la qualité de l'eau ont été mis en place. La stratégie de cette politique volontariste repose sur une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Des résultats encourageants ont été obtenus. L'originalité de la démarche repose sur la mise en place d'une charte phytosanitaire : action concertée entre tous les acteurs de terrain conduisant à la signature d'une charte reconductible chaque année. Cette démarche spécifique se traduit par une action homogène sur l'ensemble des bassins versants, conduite en priorité sur les parcelles à risques.

Compte tenu de l'importance de la reconquête de la qualité de l'eau et de ses conséquences sur le tourisme, la pêche, l'agriculture... et compte tenu des résultats obtenus, le pays de Saint-Brieuc soutiendra toute initiative permettant la poursuite et le renforcement des programmes de reconquête de la qualité de l'eau.

Un plan d'action sera défini avec l'engagement de tous et des moyens appropriés pour que les résultats soient au rendez-vous.



Produire une eau de qualité, en quantité suffisante est indispensable pour le développement économique de la région

La fixation d'un objectif dans le temps sera très mobilisatrice pour tous les habitants du Pays de Saint-Brieuc.

➤ ***Agir pour la valorisation des déchets ménagers, industriels et agricoles***

Les quatre syndicats d'ordures ménagères existant dans la zone centrale des Côtes d'Armor ont été regroupés en un syndicat mixte : le SMETTRAL afin d'élaborer un plan départemental d'élimination des déchets avec le Conseil Général et la Préfecture.

Dans ce contexte et compte tenu du déficit de capacité de traitement dans la zone centre, la création d'un centre de tri pour cette zone a été retenue.

Par ailleurs, le Pays apportera son soutien à tout programme de traitement des déchets, parmi lesquels le programme Bretagne Environnement Plus, qui a pour objectif central le traitement des déchets industriels.

Enfin, des actions concernant l'élimination des boues des stations d'épuration devront être étudiées.

C'est ainsi que le traitement des déchets, de nécessité plutôt subie à l'origine, peut se transformer en opportunité de création d'activité et de développement économique.

Le traitement des déchets est à organiser sur tout l'espace central du département

➤ ***Mettre en place une politique d'aménagement du territoire à l'échelle du Pays de Saint-Brieuc.***

Le pays est l'échelle pertinente pour une politique d'aménagement du territoire ; son périmètre correspond à celle des bassins de vie et d'emploi de Saint-Brieuc.

Pour mettre en place une démarche d'aménagement durable de l'espace, le Pays de Saint-Brieuc doit se doter de documents cadres concrétisant les projets retenus en matière d'aménagement d'urbanisme et de paysage.

L'élaboration d'un schéma de cohérence territorial à l'échelle du pays permettra la prise en compte des trois

dominantes du territoire (rurale, urbaine et littorale) dans un document unique de référence. En précisant les enjeux et les principes d'aménagement retenus ce nouveau document permettra un aménagement cohérent à l'échelle du pays.

4^{ème} orientation : « Vivre ensemble » : unir et mobiliser pour mieux s'ouvrir

Une communauté d'intérêts ne suffit pas pour faire un Pays. La cohésion sociale et territoriale conditionne l'efficacité de l'action collective.

Le développement économique est nécessaire mais pas suffisant pour que le Pays soit vivant ; il reste l'essentiel à accomplir : faire partager ce développement à tout le territoire et à ses habitants. Ce renforcement de la cohésion du pays et de ses habitants est la condition de la mobilisation du territoire qui, à l'heure de la mondialisation, doit être capable de jouer pleinement la carte de l'ouverture régionale, nationale et internationale.

➤ ***Renforcer le lien social***

- **Schéma de services administratifs et sociaux**

- Le Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), programme territorial de lutte contre l'exclusion mis en place sur le territoire de la CABRI pourra étendre son champ d'action aux autres structures intercommunales du Pays de Saint-Brieuc. Cette phase d'extension pourra être envisagée à partir de 2001 ou 2002. De la même façon, le Pays de Saint-Brieuc devra soutenir les efforts de développement des organismes de formation et d'insertion (Mission Locale...).

- L'Action Locale Emploi Formation (ALEF) du Pays de Saint-Brieuc, entrant dans le dispositif Observatoire Local Emploi Formation (OLEF), est un outil opérationnel permettant une meilleure adéquation de l'offre de formation à l'emploi. De même, la mise en place d'un observatoire socio-économique permettrait d'accroître la connaissance des évolutions locales.

A partir d'une bonne connaissance de son tissu socio-économique, le pays de St-Brieuc favorisera toutes les actions d'insertion que ce soit par le biais de l'emploi, par une offre d'habitat adapté ou, par la participation des citoyens à la vie publique

- Promouvoir un habitat de qualité, accessible à tous et partout, en matière de logement social. Il importe en particulier de prendre en compte des opérations lourdes : démolition, reconstruction, amélioration... Le parc actuellement disponible est perfectible tant en terme de qualité que de répartition géographique. Certaines populations demeurent laissées pour compte. Aussi des actions sont à mener en direction des plus pauvres, des gens du voyage, du public des 16 à 30 ans non scolarisés, des personnes âgées, des personnes handicapées, etc. Par ailleurs, il convient d'accompagner les accédants à la propriété. Enfin, la création d'un Observatoire Local de l'Habitat à l'échelle du Pays pourrait être envisagée dans un but de production et d'analyses de données. Cet outil permettrait de mieux appréhender la problématique de l'habitat dans le Pays de Saint-Brieuc, par la réalisation d'études et de production de données.

- Renforcer la participation citoyenne pour améliorer l'expression des besoins, l'accès aux droits, l'accès à l'information. L'importance de l'implication de la population dans la vie du pays, dans les décisions à prendre et dans la promotion de son image est une donnée sans doute fondamentale pour le Pays de St-Brieuc.

- Améliorer la proximité et l'accessibilité des services au public par la réalisation et la localisation de maisons de l'intercommunalité et de développement sur le territoire du pays. La réalité du pays pour ses habitants et l'association de ses différents espaces seront à mesurer aux capacités d'accès aux principaux services publics. Services de santé ou services d'enseignement, accès à la culture ou au bureau de poste ne doivent pas être freinés par des localisations dictées par les seules considérations financières.

- **Apporter un appui particulier aux populations fragiles**
- les personnes âgées : permettre aux aînés résidant dans l'habitat diffus du Pays de Saint-Brieuc, notamment dans ses zones rurales, de continuer à habiter chez elles en participant à la vie économique et collective par des mises à disposition, des facilitations diverses. En promouvant en particulier les création, l'installation, la mise en place de services et/ou structures de proximité très concrets (transports à la demande, services de liaison alimentaires, hébergements adaptés...).
- Les personnes handicapées : de nombreuses structures accueillent les personnes handicapées. Elles sont confrontées à un manque certain de place. Il conviendra notamment d'encourager les initiatives qui iront dans ce sens par exemple le projet de centre pour chiens d'assistance aux personnes handicapées qui verra le jour sur la zone d'activité Quintin – Saint-Brandan.

- **Favoriser le développement sportif et culturel**

L'action dans le domaine de la culture et du sport, compte tenu du contexte local, revêt une importance particulière et s'intègre pleinement dans la stratégie de développement du pays de Saint-Brieuc.

La présence d'une offre sportive et culturelle diversifiée sur le territoire est un élément clé de l'attractivité du pays de Saint-Brieuc auprès des entreprises, des centres de recherche, et auprès des jeunes.

Le développement des pratiques culturelles et sportives sur l'ensemble du territoire et pour toutes les catégories de la population permettra de renforcer la cohésion sociale et territoriale en réduisant les inégalités, dans une perspective de mieux-être des populations (en particulier s'agissant des équipements lourds tels que les piscines...).

Cette volonté s'inscrit dans la perspective de l'avènement d'une "société du temps libéré" et de l'évolution des valeurs sociétales.

Le contexte local très porteur en ce domaine implique que le pays de Saint-Brieuc consolide ses atouts et renforce son image de vivacité pour devenir une référence à l'échelle de la Région Bretagne. Cela permettra notamment par la mise en œuvre d'une politique de programmation et d'événements culturels identitaires y compris hors période estivale. Le Pays devra pour ça s'appuyer sur le réseau associatif, celui des collectivités et les moyens du Conseil Général.

D'autre part, il sera important de valoriser et promouvoir les richesses culturelles que constituent par exemple les apports de Louis Guilloux en littérature et de Mathurin Méheust en peinture (développement de muséographie, lieux d'interprétation et espaces pédagogiques...). En outre, il conviendra de soutenir et de promouvoir les artistes, les écrivains, les créateurs d'aujourd'hui résidant dans le Pays de Saint-Brieuc.



Le développement sportif et culturel du Pays de Saint-Brieuc est un des éléments essentiel de la recherche de la "vie de qualité"

De nombreuses actions sont ainsi identifiées pour favoriser le développement sportif et culturel:

- **Développer les pratiques et formations sportives**
 - **Développer l'offre de formation**: accueil du centre de formation diplômante pour l'enseignement en musique, en danse (CEFEDEM) mais également pour l'enseignement sportif, création d'un département de musique traditionnelle, création du Centre régional de formation des Batteries-Fanfares de Bretagne s'appuyant sur la Fédération régionale des batteries fanfares de Saint-Brieuc, spécialisation l'IUFM dans les enseignements artistiques,
 - **Réduire les disparités culturelles territoriales** : établir des passerelles entre les formations des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés, développer une politique incitative à une meilleure pratique des arts plastiques, créer de nouveaux lieux d'enseignement, permettre à tous la pratique musicale (géographique et financement). Pour ce faire, il conviendra d'encourager et de soutenir la création d'écoles sur l'ensemble du territoire.
 - **Articuler et mettre en cohérence les différents lieux existants ou à venir dans le domaine du spectacle (centres culturels, MJC...)**
 - **Renforcer l'approche patrimoniale** : les patrimoines maritime et rural doivent être valorisés. Le Pays de Saint-Brieuc soutiendra les opérations qui visent à remettre en état et valoriser ces patrimoines dans l'objectif d'une attractivité renforcée et d'une attention renouvelée à tout ce qui a fait l'histoire du Pays de Saint-Brieuc.



➤ ***Renforcer la cohésion territoriale***

- **Les infrastructures routières** :Le Pays de Saint-Brieuc souhaite que soit réalisée la desserte intérieure

nord-sud (axe Triskell) de la Bretagne, sécurisée la RN 12 et réalisé un schéma d'infrastructures locales indispensable pour un véritable désenclavement et pour des questions de sécurité qui devra prendre la forme d'un véritable schéma routier de pays destiné à réaliser les orientations convenues dans la charte. Ce schéma prendra en compte les orientations des schémas nationaux et départementaux..

- **Lancer une réflexion générale sur l'adaptation des services de transport :**

Le fonctionnement des services de transport doit correspondre aux attentes des usagers et éviter les cloisonnements. L'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional, les collectivités locales, la SNCF et l'aéroport pourraient être sollicités pour réfléchir à l'architecture du système de transport, au parti à tirer de l'intermodalité, et à l'organisation des services. Le concept de plan de déplacement de pays, comme il existe des Plans de Déplacements Urbains (PDU), sera examiné avec intérêt et notamment, la situation particulière des étudiants de tout le pays dans l'enseignement supérieur et/ou la formation à la ville centre.

Des systèmes de transport à la demande seront soutenus. Ces initiatives contribueront à redonner plus d'autonomie aux personnes fragiles qui aujourd'hui ne disposent que d'une autonomie limitée. Elles devront tenir compte des schémas de transport régionaux.

➤ ***S'ouvrir pour mieux communiquer***

- **Les transports**

Construire le Pays, c'est organiser sa communication. Les moyens de communication ont un pouvoir structurant très fort, instruments majeurs de la cohésion territoriale, ils seront conçus et développés pour consolider son ancrage dans l'environnement régional et assurer son ouverture au monde.

Infrastructures ferroviaires

Les infrastructures de transport ne seraient pas performantes sans la proposition d'une offre de service adaptée à l'attente des usagers, ceux-ci portant peu d'attention à la différence de statut des autorités organisatrices

Le Pays entend soutenir la priorité du fer affichée par la Région : le prolongement de la ligne de TGV Paris-Rennes ainsi que la modernisation de la ligne Rennes –Saint-Brieuc ; l'objectif étant de mettre le pays à deux heures de Paris avec un cadencement permettant des allers-retours journaliers dans les deux sens.

L'ancre ferroviaire n'atteindra sa pleine efficacité que s'il trouve son prolongement dans l'amélioration des dessertes régionales prenant dûment en compte les besoins des usagers en termes de cadences-fréquences-regularités.

Concernant le transport de marchandises, il conviendra d'obtenir de Réseau Ferré de France (RFF) un diagnostic sur le problème de coordination des sillons affectés aux transports de voyageurs et aux marchandises afin d'identifier les difficultés éventuelles du fret sur le réseau ferré.

Infrastructures maritimes

La modernisation du port de commerce du Légué requiert des moyens importants pour la fermeture de l'avant-port. Celle-ci est nécessaire pour permettre un meilleur accès aux gros navires et développer les zones de stockage.

Par ailleurs, le Pays de Saint-Brieuc entend mettre l'accent sur l'accompagnement du dynamisme de la pêche notamment à Erquy, et le renforcement des capacités et de la qualité d'accueil de la plaisance.

Transport aérien

Elément important de l'ouverture du Pays, la consolidation et le maintien de l'aéroport de Saint-Brieuc doivent être assurés. L'objectif est la diversification des lignes aériennes en complémentarité avec la desserte ferroviaire.

Transport multimodal

Le pays de Saint-Brieuc a pris acte que le Conseil Régional et l'Etat ont un projet de plate-forme multimodale. Celle-ci serait localisée soit dans la région de Rennes, soit dans la région du Mans dans le cadre d'un projet interrégional en partenariat avec les Pays de la Loire.

Les infrastructures sont des éléments déterminants de connections des hommes et du transport des marchandises, elles n'en prennent que plus de valeur en Bretagne et demandent donc à ce que toutes les autorités responsables de transport se mobilisent pour assurer une parfaite intégration de notre région dans l'espace européen

Dans un second temps (après 2003), des plates-formes secondaires pourraient être envisagées. Dans ce cas, le Pays de Saint-Brieuc devra alors commencer à réfléchir sur l'articulation des plates-formes secondaires avec la principale.

- **Développer l'accessibilité des réseaux d'information et de communication**

La capacité à échanger facilement à distance constitue aujourd’hui le principal facteur de localisation des entreprises. Plus généralement, l'accès des centres d'activités, des entreprises, des établissements scolaires et de formation, des administrations et celui de la population aux « autoroutes de l'information » ainsi que le câblage en fibres optiques de certains sites de production permettront à notre territoire de profiter pleinement du développement des technologies de l'information et des communications.

L'appropriation par les acteurs (organismes, entreprises, particuliers, associations) des Technologies de l'Information et de la Communication (aujourd'hui de moins en moins nouvelles) constitue un facteur clé de succès de la cohésion sociale et territoriale.

A ce titre des nombreux « points cybercommunes » et « points formation » sont créés où se créent dans tout le pays. L'objectif à très court terme est de permettre à ces structures, mais également à tous les lycées et collèges notamment , l'accès aux communications interactives.

Dans cet objectif, des opérations de sensibilisation auprès de différents publics pourraient être envisagées. La conduite de ce type d'opérations est très importante pour démythifier les technologies et acquérir une autonomie dans l'utilisation de ces outils.

La mise en place d'un « portail » Internet facilitant l'accès aux sites du Pays et constituant le site référent dans le Pays de Saint-Brieuc sera étudiée. Dans un premier temps, une assistance technique aura pour objectif d'identifier les demandeurs potentiels (les internautes), l'offre de site existant, les cibles à déterminer, les prestations à proposer. Dans un second temps, il est envisagé de constituer une base de données commune actualisable de façon automatique. Le « Portail » doit être conçu comme un véritable service d'accès à l'information.

Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication est porteur d'enjeux industriels, économiques et sociaux. Outre le raccordement à la boucle régionale à haut débit, le pays souhaite faciliter l'accès de tous aux NTIC, développer les formations à distance, le télétravail et irriguer les terrains industriels.

- **Les grands équipements et manifestations :**

Le Pays de Saint-Brieuc entend aussi s'affirmer et s'ouvrir en se dotant d'équipements lourds d'intérêt régional et en participant au développement d'évènements de grande notoriété.

5^{ème} orientation : « Vivre en cohérence » : organiser et animer le Pays de Saint-Brieuc.

La Loi d’Orientation pour l’Aménagement du Territoire du 25 juin 1999 et le décret d’application du 19 septembre 2000 ont fixé le cadre juridique d’organisation applicable aux pays. Les élus du Pays de Saint-Brieuc devront prendre les dispositions nécessaires à la mise en conformité avec la législation tant sur le plan organisationnel que décisionnel.

➤ *Faire évoluer le cadre juridique du Pays de Saint-Brieuc*

• Le Conseil de Développement

Dans un souci de voir représenter les forces sociales, économiques, culturelles et associatives du territoire, le pays dispose d’un conseil de développement.

Le Conseil de Développement du Pays de Saint-Brieuc est actuellement composé de 61 membres répartis dans quatre collèges. Sa composition reflétant la diversité territoriale et socio-professionnelle du territoire a été validée par des délibérations concordantes.

Le législateur a prévu les missions du Conseil de Développement, mais laisse aux élus et aux acteurs socio-économiques le soin d’organiser la démocratie participative sur leur territoire. Ainsi, le Conseil de Développement doit :

- Etre associé à l’élaboration de la charte de territoire
- Etre consulté sur toute question relative à l’aménagement et au développement du Pays de Saint-Brieuc
- être informé une fois par an de l’état d’avancement des actions engagées par les maîtres d’ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement
- être associé à l’évaluation des actions.

Le Conseil de Développement du Pays de Saint-Brieuc se réunit en commissions thématiques, réunions plénières et groupes restreints, depuis juin 2000, afin d'enrichir la charte de territoire.

- **Structure juridique du Pays de Saint-Brieuc**

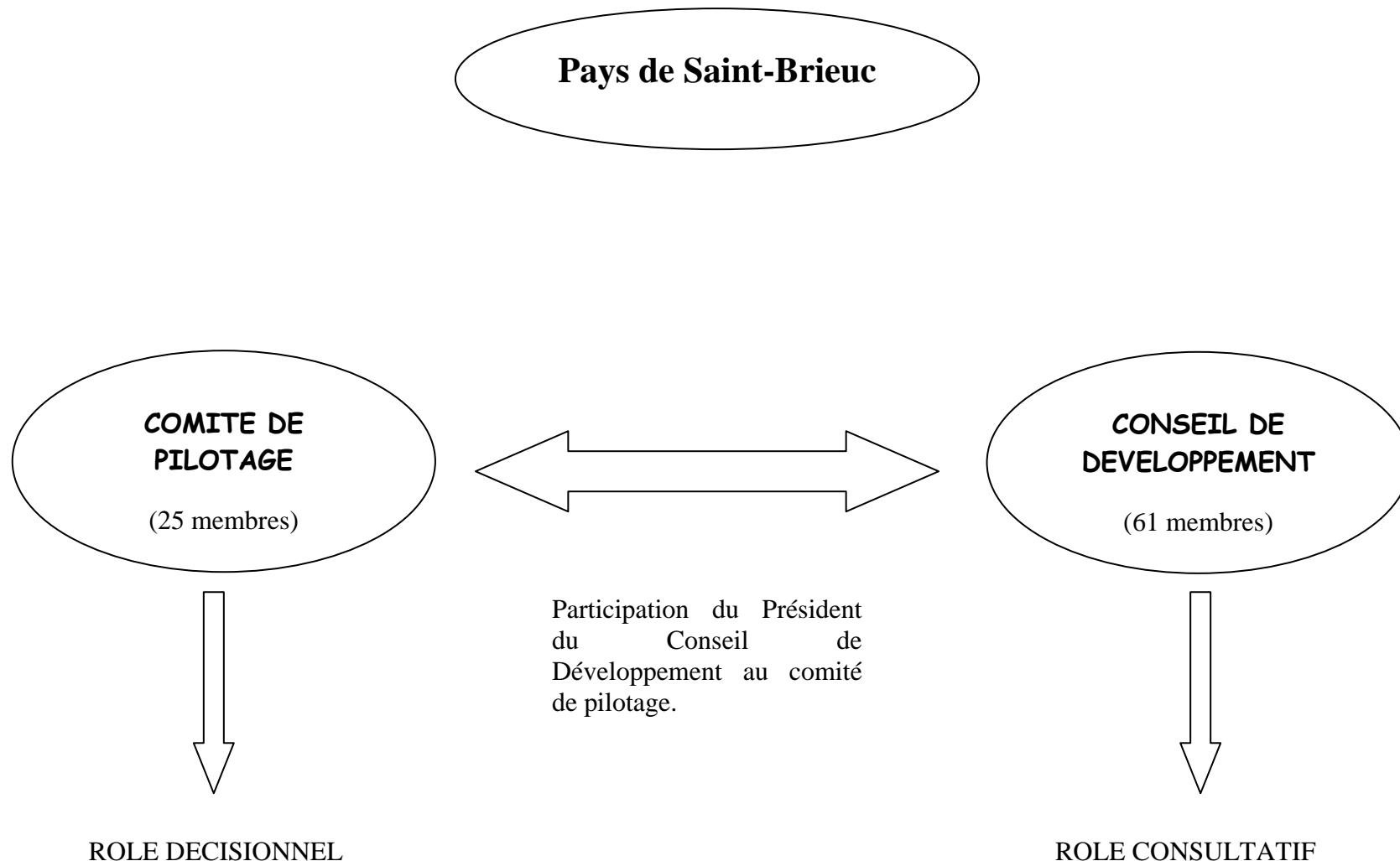
Depuis fin 1998, les élus de huit structures intercommunales du bassin de Saint-Brieuc travaillent à la constitution du Pays de Saint-Brieuc. La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc est mandaté pour assurer le suivi administratif et financier du pays.

Un pays reconnu doit disposer d'une structure le représentant, il peut s'agir d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte ou d'un groupement d'intérêt public de développement local. (loi Voynet)

Le Pays de Saint-Brieuc doit tenir compte de la composition de son territoire (huit structures intercommunales et une commune) et prendre les dispositions juridiques et organisationnelles nécessaires à une mise en conformité avec la législation.

- **Lien entre les deux structures**

Afin d'associer aussi étroitement que possible les principaux acteurs socio-économiques du territoire, réunis au sein du Conseil de Développement, à la mise en œuvre du projet du pays les missions de chacune des deux « structures » et les liens sont établis préalablement.



➤ ***Organiser et évaluer le travail***

- **Instance technique**

Outre les compétences mobilisables dans les services administratifs de l'Etat, de la Région, du Département ou chez ses partenaires institutionnels (Agence de Développement Economique, Côtes d'Armor Développement, chambres consulaires...), le Pays de Saint-Brieuc s'appuie sur les capacités d'analyse et d'ingénierie des structures intercommunales le composant.

Le Pays de Saint-Brieuc dispose d'un groupe technique composé d'un représentant de chaque EPCI et coordonné par l'animatrice du pays. Il a un rôle d'assistance au comité de pilotage.

- **Instance de validation/pilotage**

Le comité de pilotage, composé de 25 élus représentant les EPCI, le Conseil Régional, le Conseil Général et les parlementaires du territoire, est l'instance décisionnelle du Pays de Saint-Brieuc.

- **Instance de programmation**

Une instance de programmation sera mise en place. Elle sera chargée d'exprimer un avis sur la mise en œuvre des programmes et des actions relatifs au contrat de plan Etat-Région et FEDER et ayant défini préalablement ses critères d'examen et de décisions. Son organisation sera définie ultérieurement.

- **Modalités d'évaluation (recours à des indicateurs)**

La démarche d'évaluation doit accompagner la réalisation du projet de territoire. Cette démarche doit débuter avec l'élaboration du projet, se poursuit pendant sa mise en œuvre et se conclut lorsque le projet a produit

l'ensemble de ses effets.

L'objectif d'une telle démarche d'évaluation des actions menées et du projet dans sa globalité est de :

- mesurer son efficacité et son coût par rapport aux objectifs initiaux,
- comprendre les différents facteurs de blocage ou de réussite.

➤ ***Assurer le lien avec l'agglomération briochine***

La loi Voynet du 25 juin 1999 offre la possibilité aux pays constitués et aux agglomérations (communauté d'agglomération et communauté urbaine) de plus de 50 000 habitants structurée autour d'une ville-centre de plus de 15 000 habitants de signer un contrat avec l'Etat et la région dans le cadre du contrat de plan Etat/Région.

Le Pays de Saint-Brieuc a la particularité d'avoir sur son territoire la présence d'une agglomération de 106 000 habitants. La Cabri a souhaité s'engager dans une démarche de contractualisation avec l'Etat et le Région et prépare un projet d'agglomération. Celui-ci doit s'inscrire dans le cadre des orientations définies dans la charte de pays. Il prend en compte ses orientations et constitue le volet spécifiquement urbain de la charte. La complémentarité des deux documents est recherchée car chaque décision touchant une partie du territoire ou un secteur d'activité aura des impacts sur l'ensemble du territoire ainsi que sur d'autres secteurs d'activités.

Dans la phase de contractualisation les deux territoires devront signer une convention pour assurer la complémentarité de leurs projets.

EN QUELQUES MOTS

Le Pays de Saint-Brieuc se caractérise à la fois par un enracinement profond dans un terroir nourricier et par une large ouverture sur la mer. Il présente un remarquable ensemble d'atouts que le travail et le talent de ses habitants, ont façonné au fil des siècles. Aujourd'hui, il a conscience de la nécessité de formaliser son action pour progresser et pour donner de la cohérence aux différentes initiatives. Le pays de Saint-Brieuc s'accorde sur une ambition forte pour la prochaine décennie, clairement identifiée et donc nettement identifiante. Il s'agit de répondre aux enjeux que le début de ce nouveau siècle met en avant. Renforcer le point d'ancre au nord de la Bretagne, prendre sa juste place dans une région dynamique mais éloignée du centre vital de l'Europe, ajouter sa part de valeur à l'action des hommes et des femmes, de nos territoires sont des volontés qui engagent les huit structures intercommunales sur le long terme.

Le pays prend acte de l'étape importante que représente le contrat de plan Etat-Région mais souhaite clairement afficher son travail au-delà de ces échéances institutionnelles et financières. Les enjeux du contrat de plan Etat-Région sont doubles. D'une part, la nouvelle réalité territoriale implique de nouvelles relations entre les villes et leur territoire, fondées sur leur complémentarité. D'autre part, de nouveaux clivages apparaissent aujourd'hui en Bretagne. Les clivages nord-sud succèdent aux rivalités littoral / rural ou est / ouest. Ces deux enjeux doivent être intégrés dans la réflexion des partenaires institutionnels. Ils ont déjà retenu toute l'attention du pays de Saint-Brieuc, qui, dans ce cadre, se reconnaît des droits et des devoirs. A cette fin, il a su mobiliser l'ensemble des forces vives pour élaborer un projet de développement. A l'instigation des élus, le projet a été soumis à la concertation active des acteurs socio-économiques, que ce soit à titre individuel ou à titre collectif avec le conseil de développement.

Ainsi, cette charte de pays est la première manifestation d'un territoire solidaire qui devient le "Pays de Saint-Brieuc".

Cette volonté du Pays de Saint-Brieuc, clairement affirmée par ses animateurs, doit maintenant se traduire par un plan d'action à la hauteur des ambitions et des responsabilités, établi par un partenariat actif avec les grands partenaires institutionnels que sont le Conseil général, le Conseil Régional, l'Etat et l'Europe.